



Reims, le 28 février 2017

---

## Vers une coopération renforcée entre les régions et les établissements d'enseignement supérieur

---

Le 28 février dernier, à l'occasion du colloque annuel de la CPU, organisé à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, la CPU et Régions de France ont signé une convention-cadre de coopération destinée à renforcer leurs liens et à fixer de nouvelles bases de travail suite aux évolutions législatives des dernières années. En 2017, les axes de travail porteront sur quatre chantiers prioritaires : le patrimoine universitaire, la formation tout au long de la vie, l'intégration des formations paramédicales au sein des universités et les futurs programmes européens.

*« Cette convention n'est pas une simple intention, mais la traduction claire de notre volonté partagée de poursuivre et de renforcer nos actions communes, de faire progresser la montée en compétences des populations, d'affirmer les capacités de recherche et d'innovation de nos territoires et les accompagner dans les transitions à venir »,* a affirmé Gilles Roussel, président de la CPU à l'occasion de la signature de la convention avec le Président de Régions de France.

*" Avec les changements de ces dernières années au sein de l'organisation et la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales, il était nécessaire de signer une nouvelle convention-cadre avec le CPU en ce qui concerne avant tout le domaine de l'enseignement supérieur. Cette nouvelle convention permettra un cadrage global d'engagements communs dans ce domaine pour les Régions et leur façon de travailler avec la CPU. "* a souhaité réagir Philippe Richert, Président des Régions de France, ancien Ministre.

En 2009, la CPU et Régions de France avaient déjà signé, pour une durée de 5 ans, une convention visant à mettre en place des relations de travail régulière entre les organisations, dans un objectif d'accès à l'enseignement supérieur pour le plus grand nombre et dans un cadre d'engagement croissant des régions dans le soutien aux universités.

Ces dernières années, la [loi pour l'enseignement et la recherche](#) de juillet 2013 qui a organisé une contractualisation entre l'Etat et les établissements à l'échelle des sites, loi d'aout 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République ainsi que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de janvier 2014 ont renforcé l'intensité des relations entre les universités et leurs territoires et redessiné leur cadre.

*« En renouvelant ce protocole pour les trois prochaines années, nous voulons affirmer notre souhait de poursuivre et d'intensifier des travaux en commun sur un ensemble de sujets partagés »,* ont indiqué Gilles Roussel et Philippe Richert.

La convention-cadre fixe donc de nouvelles bases de travail entre les deux parties, qui s'engagent à conduire des actions communes sur les thématiques suivantes :

- La stratégie et la planification territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Les liens avec le monde économique (apprentissage et formation continue dans le supérieur, formation tout au long de la vie, insertion professionnelle des diplômés du supérieur, innovations pédagogiques) ;
- Les financements non-récurrents, tels les contrats de plan Etat-Région (CPER), le programme d'investissements d'avenir (PIA), les fonds européens, les fondations universitaires...
- La vie de campus et la dynamisation des territoires ;
- La stratégie d'internationalisation, et notamment le soutien à l'accueil et à la mobilité des chercheurs et des étudiants ;
- La concertation et la réflexion communes pour l'évolution des prochains programmes-cadre européens ;
- La recherche, le transfert et la valorisation à travers des dispositifs tels les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), les incubateurs et les pôles de compétitivité.

**Au cours de l'année, la CPU et Régions de France échangeront sur des sujets d'actualité impliquant les deux parties et s'inviteront à leurs événements phares respectifs (notamment le congrès des Régions de France et le colloque annuel de la CPU). Elles s'engagent part ailleurs à faciliter des démarches conjointes, soit entre établissements et conseils régionaux d'une même région, soit à travers l'organisation de séminaires d'échange.**

Contacts presse :

Régions de France : Natacha HAMANE, [nhamann@regions-france.org](mailto:nhamann@regions-france.org), Tél.06 51 29 92 19

CPU : Johanne FERRY DELY, [jfd@cpu.fr](mailto:jfd@cpu.fr), Tél. 06 06 53 06 66